



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

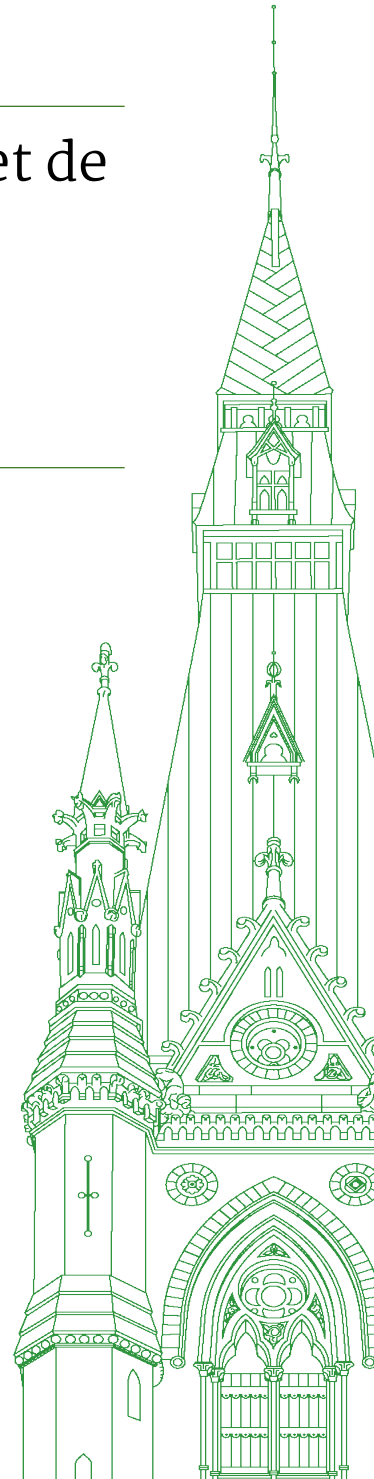
Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 029

Le lundi 27 avril 2026

Présidente : Julie Dzerowicz



Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Le lundi 27 avril 2026

• (1100)

[Traduction]

La présidente (Julie Dzerowicz (Davenport, Lib.)): La séance est ouverte.

[Français]

Je vous souhaite la bienvenue à la 29^e réunion du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride. Pour garantir le bon déroulement de la réunion, j'aimerais transmettre certaines consignes aux témoins et aux députés.

[Traduction]

Pour ceux qui sont sur Zoom, veuillez cliquer sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez le mettre en sourdine lorsque vous n'avez pas la parole.

[Français]

En ce qui concerne l'interprétation, ceux qui participent à la réunion au moyen de l'application Zoom ont, au bas de leur écran, le choix entre le parquet, l'anglais ou le français. Ceux qui sont dans la salle peuvent utiliser l'écouteur et choisir le canal désiré.

Je vous avertirai quand il restera seulement une minute à votre temps de parole.

[Traduction]

Comme toujours, veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Je vous rappelle également d'avoir l'obligeance de ne pas tous parler en même temps, parce qu'il est alors difficile pour nos interprètes de faire leur travail. Bien entendu, veillez à ce que toutes vos interventions soient adressées à la présidence.

[Français]

Les députés qui souhaitent prendre la parole sont priés de lever la main.

[Traduction]

Chers collègues, comme vous le savez tous, je vous invite à lever la main si vous souhaitez prendre la parole. Le greffier et moi-même ferons de notre mieux pour gérer l'ordre des interventions.

[Français]

Merci de votre coopération.

[Traduction]

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 16 septembre 2025, le Comité reprend son étude du système d'immigration canadien.

J'aimerais maintenant accueillir chaleureusement notre premier groupe de témoins d'aujourd'hui. Pour ce premier groupe, tout le monde est dans la salle; personne n'est en ligne.

Nous accueillons Mme Marisa Berry Méndez, responsable des campagnes, Section francophone, d'Amnistie internationale Canada; Mme Joycna Kang, associée, du Battista Migration Law Group; et Mme Léonie Tchatat, fondatrice et directrice générale de La Passerelle-Intégration et Développement Économique.

[Français]

Je souhaite la bienvenue à tous les témoins.

[Traduction]

Vous disposerez chacune d'un maximum de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire. Nous passerons ensuite aux séries de questions.

Nous allons commencer par Mme Méndez, pour cinq minutes.

Vos cinq minutes commencent maintenant.

[Français]

Marisa Berry Méndez (responsable des campagnes, Section francophone, Amnistie internationale Canada): Merci beaucoup.

Bonjour à tous et à toutes.

Je m'adresse à vous aujourd'hui au nom d'Amnistie internationale Canada francophone, un organisme de défense des droits de la personne qui agit partout dans le monde.

Dans le but d'alimenter la réflexion autour du système d'immigration canadien, qui semble être à la croisée des chemins, j'aimerais souligner certains reculs récents en matière des droits de la personne dans notre système de protection des réfugiés. Ensuite, j'aimerais parler de la persistance d'un problème systémique dans notre système d'immigration.

À un moment où les tendances autoritaires dans le monde sont croissantes, les attaques contre les personnes migrantes et réfugiées sont souvent le signe avant-coureur des attaques plus généralisées contre les droits de la personne. Pour en trouver des exemples, nous n'avons pas à chercher loin. Nous aimerions que le Canada se différencie de ces tendances, mais nous sommes inquiets.

Au fil des dernières décennies, le Canada a bâti un système de protection et de réinstallation des réfugiés qui constituait une référence sur la scène internationale. Ce que nous observons dernièrement, c'est un effritement préoccupant de ce système et de l'engagement du Canada envers les personnes en besoin de protection.

Le projet de loi C-12, qui vient d'être adopté et qui est décrié par les organismes de défense des droits, est une attaque frontale au droit d'asile. En plus d'être contre-productives et infondées, les compressions budgétaires récentes dans le Programme fédéral de santé intérimaire, ou PFSI, représentent un autre affront aux droits des réfugiés. La récente réduction massive dans le Programme de parrainage privé de réfugiés est consternante, surtout qu'il s'agit d'un des programmes les plus renommés, les plus efficaces et les plus économiques pour le gouvernement. Le nombre de réfugiés réinstallés par le gouvernement a également été réduit, et ce, à un moment où chaque pays devrait faire plus de choses pour répondre aux crises et aux conflits dans le monde.

Je passe maintenant à mon deuxième sujet, soit la discrimination dans nos systèmes d'immigration permanente et temporaire.

Comme vous le savez certainement, le système de points pour la sélection des immigrants économiques, qu'on utilise encore aujourd'hui, a été mis en place en 1967. Un des buts était d'enlever la discrimination explicite et discrétionnaire qui caractérisait la sélection des immigrants. Pourtant, bien que la discrimination basée sur la race ou l'origine ethnique ne soit plus explicite, Amnesty internationale constate que le système de points est discriminatoire.

Cette discrimination résulte de la manière dont on utilise les programmes de migration temporaire, tels que le Programme des travailleurs étrangers temporaires, ou PTET, pour répondre à certains besoins de main-d'œuvre. La plupart des personnes qu'on fait venir dans le cadre de ce programme, en grande majorité des personnes racisées qui viennent occuper des postes dits peu spécialisés, sont exclues de l'immigration permanente, puisque l'expérience de travail dans des postes peu spécialisés n'est pas valorisée dans le système de points.

Pourtant, on sait que ces postes sont souvent essentiels dans le domaine agroalimentaire, dans le secteur manufacturier et dans celui de la santé, entre autres domaines. On a besoin de ces personnes pour répondre aux besoins de main-d'œuvre, mais, plutôt que de leur permettre d'immigrer, on leur permet d'entrer au pays dans le cadre du PTET, un programme qui relève de l'exploitation.

Ces travailleuses et travailleurs migrants n'ont pas droit à la réunification familiale, et ils doivent supporter de longues périodes douloureuses de séparation de leur famille afin de pouvoir travailler au Canada. Les mêmes personnes migrantes, racisées et occupant des postes peu qualifiés sont donc surreprésentées parmi les victimes d'abus dans le cadre du PTET, et, en parallèle, elles n'ont presque pas du tout accès à la résidence permanente et aux droits en lien avec le statut de résident permanent. On a besoin de ces personnes, mais on les coince dans un système abusif, et elles ont un statut précaire.

Pour respecter les obligations du Canada en matière de droits de la personne, Amnesty internationale recommande la suppression des critères d'admissibilité pour l'immigration économique, critères qui entraînent une discrimination des travailleurs et des travailleuses occupant des postes dits peu spécialisés. Autrement dit, l'immigration économique devrait admettre des travailleurs et travailleuses, peu importe leurs compétences. L'exclusion des tra-

vailleurs peu qualifiés est discriminatoire, et cela va à l'encontre des obligations internationales du Canada.

Pour finir, le Canada doit déterminer la direction qu'il souhaite prendre. Veut-on rester un pays reconnu pour son engagement envers les droits de la personne et améliorer ce qu'on a déjà bâti? Vaut-il plutôt laisser les discriminations perdurer et démanteler un système de protection qui enrichit la société canadienne et qui change profondément la vie de ceux et celles qui trouvent ici un refuge?

Amnistie internationale nous invite à mettre tout en œuvre pour en arriver à un système d'immigration canadien qui a les droits de la personne à cœur.

• (1105)

La présidente: Merci.

[Traduction]

Madame Kang, vous avez cinq minutes. Votre temps de parole commence maintenant.

Joyena Kang (associée, Battista Migration Law Group): Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, bonjour. Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui.

Je vais commencer par me présenter brièvement. Je suis avocate associée au cabinet d'avocats Battista Migration Law Group à Toronto, en Ontario. Ce cabinet d'avocats se spécialise en droit de l'immigration et des réfugiés, ainsi que dans l'accompagnement des membres de la communauté LGBTQ+ dans leurs démarches au sein du système d'immigration.

Aujourd'hui, je veux me concentrer sur les répercussions immédiates et concrètes que les avocats spécialisés en droit de l'immigration comme moi constatent et observent depuis l'adoption du projet de loi C-12.

Commençons par le contexte plus général. Au 31 décembre 2025, un peu moins de 300 000 demandes d'asile étaient en attente devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, ou CISR. Il va sans dire qu'il s'agit d'un arriéré important, et je sais que l'un des principaux objectifs du projet de loi C-12 était de réduire le nombre de demandes frauduleuses présentées ou toujours en attente. Or, ce que nous avons constaté sur le terrain depuis l'entrée en vigueur de cette loi n'est pas une réduction de l'arriéré de façon ordonnée, mais plutôt un climat de confusion, d'urgence et, dans de nombreux cas, de panique.

Plus particulièrement, des centaines de demandes d'asile légitimes ont subi les conséquences de l'imposition d'un délai arbitraire. Des personnes ayant réellement besoin de protection sont exclues ou pénalisées, non pas parce que leurs demandes ne sont pas fondées, mais parce que ces demandes n'ont pas été présentées dans les délais administratifs rigides prescrits.

Cela a eu des répercussions disproportionnées sur certains groupes vulnérables. Par exemple, les demandeurs d'asile ayant une orientation sexuelle, une identité et une expression de genre, ainsi que des caractéristiques sexuelles diverses ont souvent besoin de temps pour accepter leur identité et se sentir en confiance avant de la révéler. Bon nombre de ces personnes viennent de régions où la sensibilisation à cette question est si limitée qu'elles ne possèdent pas la compréhension culturelle, ni même le vocabulaire nécessaire pour entamer des discussions. Il n'est ni réaliste ni humain d'imposer un délai fixe pour un cheminement interne aussi profondément personnel et souvent difficile.

Le projet de loi C-12 n'a en réalité pas réglé le problème de l'arriéré. Il a plutôt eu pour effet de transférer les nombreux dossiers d'une instance décisionnaire hautement qualifiée à une autre qui l'est beaucoup moins. Ce changement soulève de graves préoccupations d'un point de vue juridique. Les agents chargés de l'examen des risques avant renvoi, ou ERAR, ne reçoivent pas le même niveau de formation spécialisée que les décideurs de la CISR pour évaluer les demandes d'asile complexes. D'après mon expérience, les agents chargés de l'ERAR sont plus susceptibles de rejeter une demande que les décideurs de la CISR, car ils reçoivent moins de formation et commettent des erreurs dans l'application de la loi. Cela conduit à davantage de refus déraisonnables, ce qui entraîne une augmentation des demandes de contrôle judiciaire des décisions devant la Cour fédérale, transférant et aggravant ainsi l'arriéré existant à un autre niveau du système. Cette mesure ne permet pas de s'attaquer efficacement au problème des demandes frauduleuses.

Je tiens à préciser que l'objectif consistant à préserver l'intégrité du système d'octroi d'asile et à prévenir la fraude est à la fois légitime et nécessaire. Le Canada doit disposer de mécanismes permettant de garantir que le système de protection des réfugiés ne fasse pas l'objet de dérapages. Cela dit, ces mécanismes doivent être efficaces et raisonnables. Il est inquiétant de constater que cette nouvelle loi pénalise injustement la majorité à cause de quelques mauvais acteurs.

Ce n'est pas le seul exemple de politique trop générale visant à lutter contre la fraude qui a ce genre de conséquences. À titre d'exemple, IRCC a annoncé en mars 2025 qu'il n'accorderait plus de points pour les offres d'emploi dans le cadre du système Entrée express en raison d'une augmentation importante du nombre d'études d'impact sur le marché du travail — ou EIMT — frauduleuses. Plutôt que d'imposer des exigences plus strictes en matière de surveillance et de rapports pour les employeurs qui demandent des EIMT, les points ont été retirés de toutes les demandes dans le système, ce qui a eu une incidence sur des milliers de candidats hautement qualifiés et compétents qui avaient obtenu ces points de façon fiable.

Nous constatons les mêmes effets avec l'adoption du projet de loi C-12. L'instauration d'un délai strict d'un an pour présenter une demande d'asile ne suffit pas à réduire de manière efficace les demandes frauduleuses. Elle finit plutôt par cibler des personnes de bonne foi qui ont peut-être emprunté d'autres voies d'immigration au départ, croyant ainsi, en raison des politiques et des promesses du gouvernement canadien, pouvoir obtenir la résidence permanente.

Les nouveaux critères d'admissibilité au statut de réfugié reposent sur l'hypothèse qu'un demandeur d'asile sérieux demandera toujours l'asile à la première occasion. Cette hypothèse ne correspond pas du tout à la jurisprudence établie. Les tribunaux canadiens

ont maintes fois soutenu que le fait d'attendre avant de présenter une demande d'asile ne constituait pas un élément déterminant permettant d'établir le caractère légitime de la demande.

En conclusion, j'exhorte le Comité à se demander si l'approche législative actuelle permet véritablement de relever les défis qu'elle vise à résoudre, ou si, au contraire, elle ne fait que les déplacer tout en rendant encore plus vulnérables les personnes que le système est censé protéger.

Je vous remercie.

• (1110)

La présidente: Merci, madame Kang.

[Français]

Madame Tchatat, vous avez la parole pour cinq minutes.

Léonie Tchatat (fondatrice et directrice générale, La Passerelle - Intégration et Développement Économique): Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, bonjour.

Je m'appelle Léonie Tchatat. Je représente l'organisme La Passerelle, un organisme qui accompagne les immigrants francophones issus des communautés noires et racisées depuis 28 ans.

Une question centrale guide mon intervention ce matin. Le Canada sait attirer les gens, mais sait-il les intégrer et les retenir durablement? Des progrès ont été faits, notamment grâce à la cible de 9 % d'immigration francophone hors Québec d'ici 2026, mais le succès dépend de ce qui se passe après l'arrivée des gens.

Sur le terrain, nous constatons une réalité claire. Les immigrants francophones noirs et racisés doivent faire face à des barrières linguistiques, économiques et systémiques. Les jeunes francophones racisés sont deux à trois fois plus susceptibles de vivre en situation de pauvreté. Certains groupes affichent un taux de chômage supérieur à 20 %. Ce n'est pas à cause d'un manque de compétence. C'est à cause d'un problème d'intégration. Il faut le dire clairement. Le racisme est une barrière réelle, notamment en ce qui a trait à l'emploi, au logement et à l'accès aux services. L'immigration francophone ne réussira pas pleinement si le racisme continue d'être traité comme un problème périphérique.

Le Canada est performant pour sélectionner des talents, mais, une fois que les gens sont arrivés, ils se heurtent à plusieurs obstacles persistants, comme la reconnaissance des diplômes, l'exigence d'expérience canadienne, les délais administratifs ou la crise du logement. On a un système efficace à l'entrée, mais inégal sur le plan de l'intégration.

En Ontario, ces défis sont amplifiés en raison d'un contexte francophone minoritaire, où l'accès aux services en français demeure limité. Quand le système ne répond pas, les organismes s'organisent. À La Passerelle, nous accompagnons chaque jour des milliers de personnes, mais les besoins dépassent largement les capacités.

En 2025, nous avons ouvert l'Agapanthe, la première maison de transition francophone pour les réfugiés noirs africains de descendance africaine. C'est une avancée importante, mais c'est aussi un signe de manques dans le système.

Par ailleurs, le système d'asile reste complexe, et c'est difficile d'y naviguer, ce qui accroît la précarité des personnes concernées. Pourtant, ces populations sont essentielles quant à l'avenir du Canada. À Toronto, près de la moitié des francophones sont nés à l'étranger. Leur réussite est une question stratégique.

Aujourd'hui, on a une stratégie d'immigration, mais il manque encore une stratégie d'intégration équitable. Je propose donc quatre actions: accélérer la reconnaissance des diplômes; investir dans des modèles d'intégration adaptés; intégrer explicitement la lutte contre le racisme comme un levier d'intégration et de rétention dans les communautés francophones canadiennes; et mesurer le succès par des résultats concrets sur le plan de l'emploi, du logement et de la rétention.

Pour conclure, je dirai qu'une politique d'immigration réussit lorsque les personnes peuvent vivre dignement et contribuer pleinement à la société. L'immigration doit fonctionner pour tout le monde.

• (1115)

La présidente: Je vous remercie de vos déclarations.

Nous allons maintenant commencer le premier tour de questions.

Monsieur Davies, vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

Fred Davies (Niagara-Sud, PCC): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être venues à Ottawa aujourd'hui.

Madame Kang, vous avez fait valoir que le système d'immigration canadien était victime de la volatilité des politiques. Quelles réformes structurelles concrètes permettraient d'éviter ce cycle récurrent d'expansion, d'abus et de restrictions soudaines?

Joycna Kang: Je vous remercie de la question.

Je proposerais de renforcer la formation des décideurs actuels de la CISR. La CISR dispose déjà d'un système pour évaluer l'authenticité des demandes dont elle est saisie. L'embauche d'un plus grand nombre de décideurs hautement qualifiés et compétents contribuera à réduire l'arriéré, qui est bien réel. Ce qui ne fonctionne pas, selon moi et mes collègues qui constatons les répercussions de ce projet de loi sur le terrain, c'est de transférer ce fardeau décisionnel à un organisme, ou à une instance, beaucoup moins qualifié. Les arriérés à la Cour fédérale, déjà débordée, en sont une conséquence. Je crois que la Cour sera appelée à se pencher sur un plus grand nombre de procédures liées à l'immigration en 2026 qu'en 2025. Cela est directement attribuable à un nombre accru de refus déraisonnables parmi l'ensemble des demandes d'immigration.

Je comprends qu'il nous faut simplifier les procédures et assurer une utilisation efficace de nos ressources. Par contre, nous ne pouvons pas laisser cela l'emporter sur les obligations internationales du Canada qui consistent à éviter de renvoyer des gens dans des situations de violence.

Fred Davies: Je suis désolé de vous interrompre, mais mon temps est limité.

Diriez-vous que le système est inefficace en raison de la conception des politiques? Est-ce plutôt parce que des ministères comme IRCC ne parviennent pas à mettre en œuvre efficacement les politiques existantes?

Joycna Kang: Je dirais que ce sont les deux. Je pense que la conception des politiques doit changer dans une certaine mesure; il faut prévoir plus de discussions avec les intervenants clés, comme les avocats spécialisés en droit de l'immigration et les groupes de défense des droits des migrants. Parallèlement, la mise en œuvre de ces politiques par IRCC manque souvent de transparence et laisse beaucoup de place à l'interprétation pour ce qui est de savoir pourquoi un problème est survenu ou comment on pourrait le résoudre.

• (1120)

Fred Davies: Cela m'amène à une question connexe. Vous avez souligné que les mauvaises décisions entraînent des litiges. Quelles sont les erreurs précises commises au sein d'IRCC ou de la CISR qui donnent lieu à ces contrôles judiciaires?

Joycna Kang: On constate souvent une mauvaise application du critère juridique permettant de déterminer si une demande d'asile est légitime et s'il est nécessaire de protéger quelqu'un, aux yeux du Canada. Souvent, les agents chargés de l'ERAR n'évaluent pas correctement les éléments de preuve qui leur sont soumis, et il y a des généralisations abusives. Les agents ne tiennent pas compte des éléments de preuve qui viennent contredire leurs conclusions.

Fred Davies: Puis-je vous interrompre? Avez-vous des exemples concrets de cela? Est-ce systémique ou anecdotique?

Joycna Kang: Je dirais que c'est un problème systémique. Je traite, à la Cour fédérale, de nombreuses affaires où ces éléments sont présents. Les agents qui s'occupent de l'ERAR, et même certains agents de la CISR, privilégient leurs propres éléments de preuve, ce qui les amène à tirer des conclusions qui appuient leurs constatations selon lesquelles une demande d'asile n'est pas justifiée, et ils ignorent les éléments de preuve qui figurent dans une demande et qui contredisent directement ces conclusions. C'est une erreur très courante.

Fred Davies: C'est intéressant.

Selon vous, comment le Parlement devrait-il trouver le juste équilibre entre l'évolution des mesures de protection des droits de la personne et le maintien d'un système d'asile gérable? Est-il possible de concilier les deux?

Joycna Kang: Je pense que oui, mais ce n'est pas quelque chose qui se réglera très rapidement ou qui se fera du jour au lendemain. Cela nécessitera de nombreuses discussions entre les différents intervenants dans l'ensemble du système.

Je tiens à répéter qu'il est, selon moi, important de trouver ce juste équilibre. Le Canada dispose bien sûr de ressources limitées. Nous devons donc nous assurer de les utiliser efficacement tout en respectant notre obligation relative au principe de non-refoulement.

Fred Davies: Je pense que j'ai le temps de poser une autre question.

Vous avez laissé entendre que les étudiants étrangers étaient victimes des réformes. Comment réagissez-vous aux données qui montrent que les demandes d'asile présentées par des étudiants ont bondi, se chiffrant désormais à plusieurs dizaines de milliers?

Joycna Kang: Je vous remercie d'avoir posé cette question. Je voulais en parler dans ma déclaration préliminaire.

Je pense qu'il y a encore un peu de confusion quant à la raison pour laquelle cela s'est produit. Nous constatons depuis peu une très forte augmentation des demandes présentées par des étudiants étrangers en raison des modifications apportées aux règles d'admissibilité au permis de travail postdiplôme. Bon nombre de ces étudiants sont venus ici en pensant — après que le gouvernement canadien leur en ait fait la promesse — qu'ils obtiendraient un permis de travail à la fin de leurs études.

Fred Davies: Je suis désolé, mais puis-je ajouter quelque chose? Les étudiants qui obtiennent leur diplôme ont toujours accès à des permis de travail. C'est la nouvelle cohorte qui arrive au pays qui a un accès limité au permis de travail postdiplôme. Êtes-vous d'accord?

Joycna Kang: Non, pas nécessairement. Si vous avez présenté votre demande de permis de travail avant une certaine date — je crois que c'était avant novembre 2024...

Fred Davies: Oui, c'était 2024.

Joycna Kang: ... alors les règles qui étaient en vigueur avant cette date s'appliquent toujours. Cependant, de nombreux étudiants qui ont dû prolonger leurs études ou qui ont changé de programme avant l'entrée en vigueur de ces nouvelles règles d'admissibilité l'ont fait en pensant qu'ils pourraient toujours obtenir un permis de travail postdiplôme. Beaucoup...

La présidente: Merci, madame Kang.

Merci, monsieur Davies. Vous devrez poursuivre cette conversation au prochain tour.

Nous passons maintenant à Mme Zahid, pour six minutes.

Salma Zahid (Scarborough-Centre—Don Valley-Est, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci à toutes les témoins. Mes questions s'adressent à Mme Tchatat.

Madame Tchatat, d'après votre travail à La Passerelle, où vous accompagnez les nouveaux arrivants francophones noirs et racisés, dans quelle mesure de solides cibles en matière d'immigration francophone sont-elles importantes pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre et soutenir la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire à l'extérieur du Québec?

[Français]

Léonie Tchatat: Merci beaucoup.

Je pense qu'il y a quand même eu une très bonne évolution. Si on regarde les nouvelles politiques actuellement en place, on voit une augmentation du nombre de celles qui ciblent les collectivités francophones, malgré les réductions qu'il y a eu.

Le vrai problème ne concerne pas la cible, il concerne l'intégration. Je travaille dans un organisme qui sert majoritairement les communautés noires et racisées. Les personnes de ces communautés arrivent ici avec des diplômes et des compétences, mais il y a un vice dans le système.

Le processus d'intégration pour une personne noire prend peut-être 10 ans, contrairement à celui d'une personne non noire. Sur le marché du travail, le système n'est pas adéquat pour ce qui est d'offrir un certain nombre de services aux immigrants francophones. Cela a été prouvé lors de la crise de 2021 à Toronto, lors de laquelle on a vu des réfugiés noirs dormir dans les rues, alors qu'on est au Canada, qui se veut un pays riche. On a été obligé de créer la pre-

mière maison de transition pour les réfugiés francophones noirs, parce qu'un francophone qui arrive à Toronto et qui ne parle que la langue française est totalement exclu d'un certain nombre de services.

Les défis des immigrants noirs sont donc multiples. Déjà, ils doivent faire face à du racisme systémique dès leur arrivée. Ensuite, les communautés d'accueil ne sont pas forcément prêtes à intégrer ces gens. Ils viennent au Canada avec énormément de potentiel, et, s'ils sont bien intégrés, ils peuvent rapidement contribuer au développement économique du pays.

● (1125)

[Traduction]

Salma Zahid: Des députés de l'opposition ont invité des témoins à ce comité qui ont dit qu'il n'y avait aucun avantage à promouvoir l'immigration francophone et que celle-ci devrait être considérablement réduite, voire éliminée, afin de plutôt favoriser des considérations purement économiques.

Pourriez-vous nous aider à comprendre la valeur économique et sociale que l'immigration francophone apporte au Canada?

[Français]

Léonie Tchatat: C'est très intéressant.

Déjà, le Canada est un pays bilingue. En 2019, j'ai mené une campagne de sensibilisation intitulée « Immigrant veut dire ». Les contributions des immigrants et des collectivités francophones au Canada sont nombreuses.

Sur le plan de la globalité, sur le plan de l'économie et sur celui des ressources humaines, les francophones immigrants contribuent à toutes les sphères du pays. Quand on parle du bilinguisme, on peut dire que le Canada est un pays qui ne peut pas avancer sans le fait français. Je pense que ne pas reconnaître la valeur ajoutée des immigrants francophones est un tort majeur du Canada, parce qu'ils contribuent dans toutes les sphères de la société, que ce soit sur le plan économique ou sur le plan de l'intégration sociale, à l'échelle locale et internationale.

Ne pas reconnaître les immigrants francophones comme une valeur ajoutée revient vraiment à perdre une occasion stratégique pour le Canada.

[Traduction]

Salma Zahid: Merci.

Selon votre expérience, les employeurs des communautés francophones tirent-ils parti de cet accès accru aux talents francophones?

[Français]

Léonie Tchatat: C'est très complexe. Je pense qu'on doit continuer à promouvoir le bilinguisme et les talents bilingues. Les employeurs disent qu'ils recherchent des talents bilingues, mais, sur le terrain, ils n'embauchent pas les talents bilingues, parce que, parfois, ils n'ont pas accès aux canaux pour les embaucher.

De concert avec des employeurs privés, nous avons mis sur pied un conseil des talents bilingues pour sensibiliser ces employeurs à l'embauche de talents bilingues francophones.

Je pense qu'on devrait avoir plus de ressources et se rendre plus disponibles pour aider les employeurs à promouvoir ça. Par ailleurs, il faut aussi changer le système, parce que les immigrants francophones, particulièrement les immigrants francophones noirs, vivent un racisme systémique lors du processus de recherche d'emploi. En effet, comment peut-on expliquer qu'avec des diplômes, des talents et, parfois, des diplômes canadiens, ils ne peuvent pas accéder à un emploi?

Donc, il y a encore une réelle discrimination sur le marché du travail, parce que ces talents ne sont pas forcément reconnus.

[Traduction]

Salma Zahid: Avez-vous des exemples précis, par exemple pour l'Ontario?

[Français]

Léonie Tchatat: Oui. Au moins 60 % des cas dont s'occupe l'organisme pour lequel je travaille concernent des gens au chômage et qui recherchent un emploi. Quand ils vont passer des entrevues, on leur dit qu'ils n'ont pas d'expérience canadienne ou qu'ils ne comprennent pas le système. Ça arrive chaque jour. Je peux vous transmettre tellement de témoignages à propos de talents qui arrivent ici et qui peuvent contribuer, mais qui ne sont pas embauchés, parfois à cause des barrières systémiques sur le terrain.

Souvent, les employeurs ne sont pas informés ou ils ne savent pas où chercher ces talents bilingues. Pourtant, ils existent.

La présidente: Merci.

[Traduction]

Merci, madame Zahid.

[Français]

Merci, madame Tchatat.

Monsieur Champoux, vous avez la parole pour six minutes.

Martin Champoux (Drummond, BQ): Merci, madame la présidente.

Je vais commencer par dire que la question que Mme Zahid a posée tantôt m'a énormément surpris. Je n'ai jamais entendu quelqu'un assis sur les banquettes de l'opposition, toutes couleurs confondues, émettre des commentaires de cette nature sur l'immigration économique francophone. Je suis très curieux de savoir sur quoi est basée cette question, parce que si c'est vrai et effectivement fondé, c'est scandaleux et inacceptable.

Cela dit, évidemment, je suis ici pour remplacer mon collègue M. Alexis Deschênes qui a déposé un avis de motion vendredi. Je voudrais proposer cette motion pour en débattre aujourd'hui.

Je vous lis la motion:

Que, considérant que le Québec et l'Ontario accueillent une part disproportionnée des demandeurs d'asile présents au Canada, alors que les efforts de relocalisation vers les autres provinces demeurent marginaux, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité entreprenne une étude portant spécifiquement;

- sur les impacts de cette répartition inéquitable sur les services publics et les finances publiques des provinces;
- sur les moyens de rendre le système plus équitable;
- sur les pratiques qui ont cours dans les autres pays et regroupement de pays comme l'Union européenne pour répartir les demandeurs d'asile;

Que le Comité invite des experts, des avocats spécialisés en immigration et en droit constitutionnel, des représentants des organismes qui travaillent auprès des demandeurs d'asile, ainsi que tout témoin jugé pertinent, à comparaître;

Que le Comité formule des recommandations visant à rendre le système de demandeurs d'asile plus équitable;

Que le Comité consacre un minimum de trois réunions à cette étude;

Que conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse complète à son rapport.

• (1130)

La présidente: Merci, monsieur Champoux.

[Traduction]

Monsieur Fragiskatos, nous vous écoutons.

[Français]

Peter Fragiskatos (London-Centre, Lib.): Merci, madame la présidente.

Il est évident pour nous que la motion est importante. Toutefois, il y a des témoins ici, et leurs témoignages sont importants pour notre comité. Donc, nous sommes prêts à passer au vote.

[Traduction]

La présidente: Y a-t-il quelqu'un d'autre qui souhaite intervenir au sujet de cette motion?

L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC): Pourrais-je vous demander de la relire?

[Français]

La présidente: Monsieur Champoux, pouvez-vous relire la motion en français?

Martin Champoux: Ça va me faire plaisir de la relire, mais ce sera encore en français, effectivement.

Que, considérant que le Québec et l'Ontario accueillent une part disproportionnée des demandeurs d'asile présents au Canada, alors que les efforts de relocalisation vers les autres provinces demeurent marginaux, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité entreprenne une étude portant spécifiquement;

- sur les impacts de cette répartition inéquitable sur les services publics et les finances publiques des provinces;
- sur les moyens de rendre le système plus équitable;
- sur les pratiques qui ont cours dans les autres pays et regroupement de pays comme l'Union européenne pour répartir les demandeurs d'asile;

Que le Comité invite des experts, des avocats spécialisés en immigration et en droit constitutionnel, des représentants des organismes qui travaillent auprès des demandeurs d'asile, ainsi que tout témoin jugé pertinent, à comparaître;

Que le Comité formule des recommandations visant à rendre le système de demandeurs d'asile plus équitable;

Que le Comité consacre un minimum de trois réunions à cette étude;

Que conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse complète à son rapport.

La présidente: Merci, monsieur Champoux.

[Traduction]

Y a-t-il d'autres commentaires?

Madame Rempel Garner, vous avez la parole.

L'hon. Michelle Rempel Garner: J'aimerais simplement dire aux fins du compte rendu que je pense que toute déclaration qui porterait atteinte aux droits à la libre circulation garantis par la Charte doit être examinée très attentivement par le Comité.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer au vote.

(La motion est adoptée par 5 voix contre 0.)

[Français]

Monsieur Champoux, vous avez encore la parole pour une minute et dix secondes.

Martin Champoux: Je vais être rapide.

D'abord, je remercie les témoins d'être parmi nous. Les témoignages sont très pertinents et très intéressants.

Madame Berry Méndez, présentement, à Drummondville, il y a une situation qui concerne justement des travailleurs étrangers temporaires. L'entreprise Olymel vient de mettre à pied ces travailleurs. Il s'agit d'une grosse entreprise au Québec. Ces travailleurs sont munis de permis de travail fermés, et ils se retrouvent sans emploi. Ils ne veulent pas quitter le pays. Des employeurs de la région sont prêts à les embaucher, mais, comme vous le savez, ce n'est pas possible.

Que devons-nous faire quant à cette situation? Elle n'est pas unique. Elle se répète dans beaucoup de régions du Québec et du Canada.

• (1135)

Marisa Berry Méndez: Merci de la question.

Selon les recherches d'Amnistie internationale Canada francophone et d'autres acteurs de la société civile, et selon des études effectuées en comité parlementaire, le permis de travail lié à un employeur donné est très problématique sur le plan du respect des droits de la personne. Il est la racine de l'exploitation systémique dans le cadre de programmes concernant les travailleurs étrangers temporaires.

Notre position, et celle de plein d'autres acteurs, c'est que le permis de travail lié à un employeur donné devrait être aboli. Toute personne travaillant au Canada devrait avoir un permis de travail ouvert afin de profiter de la même mobilité que celle accordée à tout autre travailleur.

Martin Champoux: Donc, vous êtes quand même d'accord sur la limite de temps, mais il faut que ce soit un permis de travail ouvert, n'est-ce pas?

Ça demeure quand même un programme de travailleurs temporaires, mais il concerne un permis de travail ouvert qui permet une mobilité de la main-d'œuvre dans le cas d'une fermeture d'entreprise.

Est-ce bien ça?

La présidente: Merci, madame Berry Méndez.

Merci, monsieur Champoux. Je suis désolée de vous interrompre. Vous pourrez continuer de poser vos questions au prochain tour de questions.

[Traduction]

Nous passons maintenant à la deuxième série de questions. Nous allons commencer par Mme Rempel Garner, pour cinq minutes.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Merci, madame la présidente.

Mes questions s'adressent d'abord à Mme Berry Méndez.

J'aimerais approfondir certains aspects de votre témoignage. Vous avez affirmé que des éléments du système d'immigration canadien sont discriminatoires. Je me demandais si vous laissiez entendre que vous contesteriez, en invoquant la discrimination « par suite d'un effet préjudiciable » au titre de l'article 15 de la Charte,

des critères à première vue neutres du système d'immigration du Canada fondé sur des points, comme les limites d'âge ou les seuils linguistiques, parce que certains — pour des motifs comme le genre, la situation familiale, ou des motifs semblables — en subissent les effets de façon disproportionnée, et qu'ils doivent être invalidés ou révisés.

Marisa Berry Méndez: Nos recherches ont montré que les personnes recrutées dans le cadre de nos programmes de migration temporaire qui sont victimes de dérapages systémiques en lien avec le permis de travail fermé sont, en grande majorité, des personnes racisées originaires de pays du Sud, et le système de points ne reconnaît pas l'expérience professionnelle de ces personnes et exclut la grande majorité d'entre elles.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Je me demande si vous pensez que l'argument que vous avancez devrait l'emporter sur le point 25 de l'article 91 de la Loi constitutionnelle, qui donne au Parlement le pouvoir d'adopter des lois en matière d'immigration, y compris les critères régissant les conditions d'entrée et de travail au pays.

Marisa Berry Méndez: Nous sommes d'avis que les gouvernements ont le pouvoir discrétionnaire de développer leurs propres politiques et programmes d'immigration et de sélection des immigrants, tant que ces politiques et programmes sont conformes à nos obligations internationales.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Avez-vous demandé ou comptez-vous demander du financement auprès du Programme de contestation judiciaire pour constituer des arguments juridiques qui vous permettraient de défendre le point que vous venez de soulever?

Marisa Berry Méndez: Amnistie internationale n'a pas l'intention de le faire.

L'hon. Michelle Rempel Garner: D'accord. Vous ne comptez pas le faire.

De plus en plus d'arguments sont invoqués à ce sujet, et le soutien à l'immigration au Canada a dégingolé. Vous dites que les critères qui maintiennent certains de ces programmes devraient être dilués, et que cela ferait reculer le soutien en faveur de l'immigration au Canada.

Marisa Berry Méndez: Je ne suis pas certaine de comprendre ce que vous entendez par « diluer ». Nous pensons que... Le Canada a toujours arrimé ses politiques sur l'immigration à l'économie, et c'est son droit. Pour notre part, nous prônons un système d'immigration qui répond à tous les besoins. Nous pensons par exemple que les individus capables d'occuper des postes peu spécialisés devraient être admis si de tels postes sont à pourvoir.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Madame Kang, vous avez exposé plusieurs arguments contre le projet de loi C-12. Avez-vous entendu parler de contestations judiciaires qui ont été ou qui seront entamées?

Joycna Kang: Je ne suis pas certaine que des contestations judiciaires sont entamées, mais je ne serais pas surprise que ce soit le cas. Je dirais que certaines ont déjà lieu.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Madame Berry Méndez, sauf erreur, votre organisme a fait une collecte de fonds qui pourrait servir à lancer une contestation judiciaire avant l'adoption du projet de loi. Est-ce exact?

• (1140)

Marisa Berry Méndez: Certainement pas dans la section francophone...

L'hon. Michelle Rempel Garner: Non. Je veux parler d'Amnistie internationale dans son ensemble.

Marisa Berry Méndez: Je ne pense pas que ce soit le cas.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Sauf erreur, une lettre de collecte de fonds se trouve sur votre site Web.

Marisa Berry Méndez: Je ne sais pas si la section anglophone a publié une lettre, mais je ne pense pas que la section francophone en ait publié une.

L'hon. Michelle Rempel Garner: D'accord.

Madame Kang, selon les témoignages prononcés devant le Comité et d'autres informations, nous pouvons dire sans nous tromper que des contestations judiciaires seront lancées contre des dispositions du projet de loi C-12.

Joycna Kang: Je ne serais pas étonnée qu'une telle chose se fasse.

L'hon. Michelle Rempel Garner: D'accord.

Je voulais savoir en particulier... Le projet de loi a pour objet de prévenir, en théorie, les demandes d'asile frauduleuses et de protéger le système contre la fraude. Les témoignages anticipent un nombre important de contestations judiciaires.

Selon vous, constaterons-nous, dans cinq ans, que les mesures contenues dans ce projet de loi auront été efficaces, ou estimez-vous au contraire que des décisions du tribunal invalideront toutes ces dispositions et qu'elles nous renverront à la planche à dessin?

Joycna Kang: Tout dépend de ce que vous considérez comme efficace. Si l'objectif est de faire diminuer l'immigration, je suis certaine que le projet de loi aura exactement cet effet, mais je considère comme très improbable sa capacité à réduire la fraude.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Pourquoi?

Joycna Kang: La portée du projet de loi englobe beaucoup plus que la réduction de la fraude. Il y a cette idée erronée qui circule voulant que les fraudes pullulent particulièrement dans le système de demandes d'asile. La réalité que je constate comme avocate qui travaille quotidiennement dans ce milieu, et celle dont mes collègues me font part sont aux antipodes de cette idée préconçue. Je pense que des amalgames sont faits et que la fraude, même si elle existe, est grossièrement exagérée.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Prenons quelqu'un qui est au pays depuis un an ou plus...

La présidente: Merci, madame Rempel Garner.

Merci, madame Kang.

Je cède la parole à M. Zuberi pour cinq minutes.

[Français]

Sameer Zuberi (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être ici.

Mes questions s'adresseront d'abord à vous, madame Tchatat. Je me tournerai ensuite vers vous, madame Berry Méndez.

Madame Tchatat, vous faites un travail très important pour intégrer les nouveaux arrivants ici, au Canada et au Québec. Dans vos commentaires initiaux, vous avez parlé des défis liés à l'intégration.

Pouvez-vous en dire un peu plus sur les services adaptés que vous offrez, qui respectent la culture des nouveaux arrivants et qui soutiennent leur intégration à la société canadienne?

Léonie Tchatat: Merci beaucoup de la question. Je pense qu'elle est très importante.

Nous avons particulièrement remarqué que les immigrants francophones qui arrivent en Ontario et qui s'établissent à Toronto doivent faire face à plusieurs défis.

Déjà, il y a le choc culturel quant à la compréhension de la culture canadienne. Pour répondre à cela, nous avons élaboré un programme lié aux compétences culturelles qui aide les nouveaux arrivants à comprendre la valeur ajoutée de la culture canadienne. Cette formation est bidirectionnelle. Non seulement nous formons ces personnes pour faciliter leur processus d'intégration, mais nous formons aussi les communautés d'accueil pour que ces dernières comprennent la culture et les valeurs que ces immigrants apportent à notre société. Ça, c'est une formation liée aux compétences culturelles.

Ensuite, nous avons aussi créé un programme de développement de l'entrepreneuriat, parce que nous savons très bien que les immigrants francophones, particulièrement ceux issus des communautés noires et racisées, ont de la difficulté à accéder à des emplois. Souvent, ces personnes arrivent avec des talents, elles ont reçu des formations, et elles ont des idées. L'entrepreneuriat est donc une option pour faciliter leur développement sur le plan économique. Nous avons conçu des formations de sensibilisation pour faire comprendre aux employeurs la valeur ajoutée de l'embauche des immigrants sur le plan de l'évolution de leur entreprise et sur le plan des valeurs internationales.

Finalement, en 2023, nous avons lancé une plateforme qui s'appelle « Résolutions — Vaincre le racisme ensemble ». Nous invitons des acteurs, des organismes et des politiciens à discuter des principales questions sur l'éradication du racisme vécu par les communautés noires et racisées. Ce racisme freine leur intégration au marché du travail.

Ça doit être des programmes adaptés, définis sur mesure, parce que ce ne sont pas les programmes présentement offerts qui favorisent l'intégration des immigrants. Les immigrants noirs francophones ont 10 fois plus de difficultés que les autres immigrants à s'intégrer à la société. Il faut donc adopter des solutions sur mesure.

• (1145)

Sameer Zuberi: Tout à fait.

J'imagine que la plus grande partie du fardeau de cette intégration est sur les épaules des nouveaux arrivants.

Est-ce que cela correspond à votre expérience?

Léonie Tchatat: Oui, absolument.

En n'intégrant pas ces immigrants-là le plus rapidement possible, le Canada perd la chance de profiter de ce qu'ils ont à apporter. Ces immigrants se retrouvent à dépendre du système, et ils subissent une perte complète de leur valeur. Les immigrants francophones noirs et racisés arrivent avec des diplômes. Comment se fait-il que le Canada n'arrive pas à intégrer ces immigrants?

D'autre part, le financement offert aux organismes est souvent ponctuel et insuffisant. Il faut un financement adéquat pour permettre à ces organismes qui travaillent sur le terrain de bien intégrer ces immigrants.

Sameer Zuberi: Cette intégration dépend du travail qui est fait par vous, par les nouveaux arrivants et par la société qui les accueille. Il est aussi important de s'assurer que les gens sont bien intégrés dans le marché du travail. Ça aide notre économie.

Est-ce que ça correspond à votre expérience?

Léonie Tchatat: Oui. Effectivement, je pense que le Canada paie beaucoup plus en n'intégrant pas ses immigrants francophones. Je pense qu'il y a beaucoup de possibilités d'élaborer des programmes sur mesure, comme nous le faisons à La Passerelle.

Il faut comprendre que, tant que les immigrants francophones et racisés ne seront pas...

La présidente: Merci, madame Tchatat et monsieur Zuberi.

Monsieur Champoux, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Martin Champoux: Merci.

Tout à l'heure, madame Berry Méndez, je vous ai posé une question et je ne vous ai pas laissé le temps de répondre. Je ne voulais pas vous imposer une réponse.

Je vous demandais si, pour vous, c'était une solution acceptable que de faire en sorte que le programme des travailleurs étrangers temporaires offre des permis ouverts, qui auraient la même limite de temps. Cela permettrait, comme je le disais plus tôt, une mobilité de la main-d'œuvre en cas de fermeture d'entreprises ou de suppressions de postes, comme ce qu'on a vécu chez Olymel, la semaine dernière, à Drummondville.

Est-ce une solution acceptable, à vos yeux, ou est-ce encore insuffisant?

Marisa Berry Méndez: Pour nous, il y a vraiment deux morceaux. En ce qui concerne l'abolition du permis de travail fermé, c'est certain que des travailleurs et des travailleuses voudraient venir au pays en respectant les délais.

C'est au gouvernement d'établir les critères du programme, mais j'insiste sur la nécessité de supprimer les critères d'admissibilité pour les programmes d'immigration économique, qui excluent ces personnes. Nous pensons qu'ils sont discriminatoires et qu'il devrait y avoir une passerelle vers l'immigration permanente pour ces personnes aussi.

Martin Champoux: Madame Tchatat, je vous écoute avec beaucoup d'intérêt aussi. Je pense que l'organisme que vous représentez, La Passerelle, est précieux.

Tout à l'heure, vous avez assisté au court débat sur une motion que nous avons déposée pour mieux répartir les demandeurs d'asile, afin que les gens qui arrivent ne soient pas automatiquement dirigés vers le Québec et l'Ontario, où les filets sociaux commencent à être extrêmement étirés. Nous demandons une plus grande participation des autres provinces.

De votre côté, sur le terrain, avez-vous constaté cette plus grande affluence de demandeurs d'asile et de travailleurs étrangers, qui veulent s'intégrer tout à fait honnêtement et participer à la société?

Sentez-vous que ça déborde aussi, de votre côté?

Léonie Tchatat: Oui, absolument. Nous le sentons au quotidien, sur le terrain.

Le grave problème, c'est que les immigrants qui arrivent au pays s'installent à Toronto ou à Ottawa, dans les grandes métropoles, du fait qu'il y a beaucoup plus de diversité et d'ouverture. Si on veut intégrer les immigrants dans d'autres régions, il faut mettre des mécanismes en place pour permettre aux communautés de les accueillir.

Par exemple, on a vu le problème lié aux réfugiés, à Toronto. On a transféré des réfugiés vers des régions comme Niagara, mais ils sont revenus à Toronto, parce qu'ils ont vécu beaucoup de racisme dans ces régions.

Alors, il faut que ce soit une approche bidirectionnelle. Il faut non seulement diriger les communautés vers ces régions, mais aussi mettre en place des mécanismes de sensibilisation et d'accueil pour faciliter l'intégration de ces réfugiés ou de ces immigrants dans ces collectivités.

• (1150)

La présidente: Merci, madame Tchatat et monsieur Champoux.

Monsieur Menegakis, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Costas Menegakis (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins d'êtres des nôtres. Je vais commencer avec vous, madame Kang.

Le projet de loi C-12 permet de suspendre, d'annuler ou de modifier par décret des milliers de demandes si l'« intérêt public » le justifie. Le Comité n'a jamais reçu de réponse de la ministre à propos de la définition d'« intérêt public » au sens du projet de loi.

Avez-vous réussi à déterminer le sens de ce terme dans le contexte du projet de loi?

Joycna Kang: Non. Ces dispositions sont très vagues, et elles causent beaucoup d'inquiétude et de panique.

Costas Menegakis: Quels seraient, selon vous, certains des dangers associés au pouvoir conféré au gouvernement d'annuler des milliers de demandes d'immigration sans processus de surveillance parlementaire?

Joycna Kang: J'anticipe beaucoup de litiges sur ce point en particulier. La primauté du droit est menacée lorsque le gouvernement exerce des pouvoirs sans être soumis à des normes de transparence ou à des règles qui l'obligent à expliquer pourquoi il invoque les pouvoirs en question.

Costas Menegakis: Quels types de demandes la ministre pourrait-elle annuler?

Joycna Kang: Je suppose qu'elle annulerait probablement un grand nombre de permis de travail temporaires, de permis d'études et de permis de séjour temporaires. Nous craignons que des documents de demandeurs d'asile qui ont été délivrés et que des demandes pour lesquelles une décision a été rendue soient annulés sans processus équitable.

Costas Menegakis: Votre organisme est-il d'avis que l'adoption du projet de loi est une tentative boiteuse d'éliminer l'arrière de demandes d'asile?

Joycna Kang: C'est très difficile de ne pas dégager cette conclusion, étant donné les témoignages de plusieurs parties prenantes devant le Sénat, dont aucun n'a été pris en compte lors de l'adoption du projet de loi.

Costas Menegakis: Votre organisme a publié un commentaire sur le nouveau cadre d'IA d'IRCC. Connaissez-vous le cadre en question?

Joycna Kang: Oui.

Costas Menegakis: Quels sont les pièges inhérents à l'utilisation de l'IA par le gouvernement dans le cadre de la vérification de sécurité?

Joycna Kang: Nous comprenons le besoin de mettre en place des processus plus efficaces, étant donné le volume de demandes traitées par IRCC. Nous craignons toutefois que l'IA ne laisse pas assez de place à l'intervention humaine.

Comme l'IA est nourrie par l'humain, ses mécanismes sont imprégnés des biais cognitifs qui circulent sur la place publique. Les outils de vérification de sécurité axés sur l'IA utilisés sans surveillance humaine génèrent un grand nombre de refus déraisonnables.

Costas Menegakis: Je peux très bien voir en quoi c'est un problème.

Pensez-vous que les individus dangereux pourront plus facilement se faufiler au Canada si l'IA devient le principal outil des vérifications de sécurité?

Joycna Kang: Je constate que c'est une préoccupation. Je n'oserais pas faire de spéculations sur les chiffres ou sur d'autres types de données, mais je pense que si un surcroît de confiance est placé dans l'IA sans surveillance humaine, cette technologie ne produira pas les effets escomptés.

Costas Menegakis: Je peux facilement voir comment certaines choses échapperont à l'IA. Par exemple, je représente une communauté qui compte une des populations les plus grandes et les plus diversifiées de Canadiens d'origine iranienne. Ces gens sont venus au Canada directement d'Iran. Le gouvernement aurait déterminé que 700 d'entre eux, sinon plus, sont des agents du Corps des gardiens de la révolution islamique.

Les gardiens de la révolution comme vous le savez peut-être — je ne sais pas si vous êtes au courant — forment une organisation terroriste notoire qui a été désignée comme telle par le gouvernement du Canada et le Parlement du Canada. Comment l'IA peut-elle intercepter ces individus qui sont entrés au Canada sans les rencontrer personnellement pour discuter avec eux et recueillir leurs déclarations?

C'est une préoccupation majeure dans la localité de Richmond Hill, où j'habite. Que diriez-vous à ces gens?

Joycna Kang: Oui. Je partage cette préoccupation. Comme je l'ai dit, si l'IA est utilisée sans être surveillée par les personnes qui prennent les décisions, le système de vérification de sécurité pourrait intercepter indûment un grand nombre d'individus et entraîner d'autres erreurs du même genre.

Costas Menegakis: Diriez-vous que l'adoption de l'IA est seulement un moyen simple et rapide que prend le gouvernement pour montrer qu'il va jusqu'à utiliser l'IA pour éliminer l'arriéré de demandes?

Joycna Kang: C'est ce que je pense. Il est compréhensible de vouloir employer cette technologie pour rendre plus efficace le trai-

tement des dossiers, mais encore une fois, sans surveillance, cette technologie ne peut pas régler le problème.

• (1155)

Costas Menegakis: Merci.

La présidente: Merci, monsieur Menegakis.

Merci, madame Kang.

Je cède la parole à Mme Zahid pour cinq minutes.

Salma Zahid: Merci.

Ma question s'adresse à Mme Tchatat.

Le Canada livre une concurrence au niveau mondial pour attirer des talents francophones. Selon votre expérience, dans quelle mesure les efforts déployés en ce moment par le gouvernement fédéral réussissent-ils à attirer des immigrants francophones, particulièrement des pays d'Afrique et des Caraïbes, et quelle incidence ces efforts auront-ils sur l'économie de l'Ontario?

[Français]

Léonie Tchatat: Merci beaucoup.

Je pense que c'est très intéressant. Le Canada organise beaucoup de missions, mais elles sont souvent destinées vers l'Europe francophone. Il est donc très difficile de voir ce qui se passe du côté des missions destinées au continent africain.

On sait très bien que, quand on regarde le Canada de demain, il va être représenté par la diversité, et que cette diversité va venir du continent africain. On ne met pas encore beaucoup l'accent sur les missions en Afrique, parce qu'il est encore difficile d'aller en faire la promotion là-bas.

Pour ma part, j'ai participé à des missions, mais elles avaient lieu en Europe, notamment dans des pays comme la France.

Comme je le dis toujours, l'immigration francophone est une valeur ajoutée pour l'économie canadienne. Je pense que, quand le Canada va pouvoir attirer beaucoup plus d'immigrants francophones africains, il va constater que ce sont des talents qui arrivent avec du potentiel qui pourront contribuer au quotidien à l'économie canadienne.

Je crois qu'il faut mettre l'accent sur les missions en Afrique, mais on voit encore des barrières systémiques à cet égard. Il y a beaucoup de défis. Le Canada accorde la priorité à l'immigration européenne blanche plutôt qu'à l'immigration africaine.

[Traduction]

Salma Zahid: Merci.

Vous avez beaucoup travaillé sur l'intégration et le développement économique. Pourriez-vous décrire la manière dont les nouveaux arrivants francophones, surtout ceux des communautés racisées, contribuent, lorsqu'ils sont bien soutenus, à l'entrepreneuriat, à la participation de la main-d'œuvre et à la croissance économique locale?

[Français]

Léonie Tchatat: Je vous donne un exemple concret. Nous avons récemment ouvert une maison de transition qui accueille des réfugiés africains. Depuis le mois de juin dernier, nous avons reçu à peu près 80 réfugiés. De ce nombre, au moins 60 % ont trouvé un emploi. Ces derniers sont déjà partis de la maison et ils habitent dans un logement. Les immigrants ou les réfugiés qui arrivent au pays veulent travailler. Ils arrivent avec des talents. Ils viennent ici pour avoir une meilleure vie. Une fois arrivés sur le terrain, ils rencontrent des barrières systémiques et des barrières qui ne leur permettent pas d'évoluer concrètement.

Quand on regarde cela de façon large et quand je regarde les statistiques, je vois que tous les immigrants francophones des communautés noires ou racisées qui sont arrivés ici et qui ont eu des possibilités sont encore employés aujourd'hui, et ils paient leur part de taxes au Canada. Si on élabore des politiques concrètes et que l'on continue à améliorer l'accessibilité à ces gens, on aura encore plus de résultats positifs.

Il faut dire que, tant que le Canada ne va pas voir les immigrants francophones noirs ou racialisés comme une valeur ajoutée, il y aura toujours un manque. Regardons la relève. Prenons des jeunes qui finissent leurs études. Combien d'immigrants qui ont étudié dans ce système sont au chômage, tout simplement parce qu'ils sont francophones noirs ou racisés?

Je pense qu'il y a un travail systémique énorme à faire, et il faut continuer à en discuter. Les politiques doivent être établies dès le départ pour lutter contre le racisme systémique.

[Traduction]

Salma Zahid: Dans votre déclaration liminaire, vous avez mentionné les modèles d'intégration adaptée.

Pourriez-vous préciser de quels types de programmes il s'agit et comment ces modèles d'intégration adaptée sont exécutés?

[Français]

Léonie Tchatat: Je prends l'exemple des programmes liés aux compétences culturelles que nous offrons, où on accompagne les immigrants de façon à ce qu'ils comprennent le système canadien.

Je parle aussi de la sensibilisation des employeurs. Il faut voir comment les immigrants des minorités raciales et noires apportent une valeur ajoutée. Il faut des investissements sur mesure. Il faut dire que les réfugiés ou les immigrants qui arrivent de pays en voie de développement africains n'ont pas la même trajectoire d'immigration que les autres qui arrivent de l'Europe.

On ne peut pas concevoir des programmes qui y répondent directement, parce que ces gens arrivent avec des cultures et des valeurs différentes. Il faut les accompagner en tenant compte de leurs réalités culturelles. Nous avons beaucoup de modèles de programmes, qui touchent notamment la compétence culturelle, la sensibilisation des employeurs ou les formations sur mesure pour leur permettre de s'intégrer au marché du travail.

• (1200)

La présidente: Merci, mesdames Tchatat et Zahid.

Je tiens à remercier tous les témoins.

[Traduction]

Nous allons suspendre la séance cinq minutes pour laisser les témoins quitter la salle et permettre au deuxième groupe de témoins de s'installer.

• (1200)

(Pause)

• (1205)

La présidente: J'aimerais souhaiter la bienvenue au deuxième groupe de témoins.

Je vais commencer par quelques commentaires à l'intention des témoins qui viennent de prendre place et qui n'auraient pas entendu les consignes que j'ai données au premier groupe.

Un des témoins participera sur Zoom.

Monsieur Routley, au bas de votre écran, vous pouvez sélectionner le canal souhaité — anglais, français ou parquet — pour l'interprétation.

Les participants dans la salle peuvent utiliser l'oreillette et sélectionner un canal. Je vais tâcher de vous avertir lorsqu'il vous restera une minute. Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole et n'oubliez pas d'adresser vos commentaires à la présidence.

Sur ce, j'aimerais accueillir officiellement le deuxième groupe de témoins.

Nous recevons M. Routley, coordonnateur de la politique intérieure, Institut Macdonald-Laurier, par vidéoconférence. Nous avons dans la salle Mme Yvonne Su, professeure, Université York, et M. Richard Kurland, avocat et analyste des politiques, Lawyers for Secure Immigration.

Nous vous souhaitons à tous la plus cordiale des bienvenues. Vous avez cinq minutes pour votre déclaration liminaire. Nous procéderons ensuite aux séries de questions.

Monsieur Routley, nous commençons avec vous pour cinq minutes.

Sam Routley (coordonnateur de la politique intérieure, Institut Macdonald-Laurier, à titre personnel): Bonjour, madame la présidente. Bonjour, mesdames et messieurs. Merci de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui. C'est un plaisir pour moi de contribuer à cette étude sur le système d'immigration au Canada.

Mes remarques sont tirées des travaux que j'ai menés sur les politiques canadiennes et des analyses réalisées récemment par l'Institut Macdonald-Laurier sur le système d'immigration du Canada. Je veux me concentrer aujourd'hui sur la façon dont les Canadiens réagissent aux difficultés liées à l'immigration et sur les conséquences de ces changements sur la viabilité à long terme du régime d'immigration au Canada. Mes remarques s'appuient sur les recommandations que mon collègue Peter Copeland a déjà formulées au Comité.

En 2022, il n'y a pas si longtemps, 85 % des Canadiens estimaient que l'immigration avait des répercussions positives sur l'économie du Canada. En effet, plus des deux tiers des participants aux études étaient en désaccord avec l'affirmation selon laquelle les niveaux d'immigration au Canada étaient trop élevés. Comme nous le savons tous, ce consensus apparent s'est vite effrité. Aujourd'hui, bien au-delà de la moitié des Canadiens estiment que les niveaux actuels exercent une pression sur les ressources publiques et compliquent l'intégration.

Qu'est-ce qui a changé?

Il faut préciser au départ que les Canadiens ne rejettent pas l'immigration en tant que principe. Les études révèlent en fait que leur attitude a toujours été très ambivalente. La plupart d'entre eux ne sont pas d'avis que les taux élevés d'immigration ou que le multiculturalisme sont intrinsèquement avantageux. Ils ressemblent davantage à ceux que les chercheurs Randy Besco et Erin Tolley décrivent comme des adeptes conditionnels du multiculturalisme. Ils soutiennent les politiques qui favorisent, selon eux, leurs intérêts propres et les intérêts nationaux du Canada, avec quelques réserves d'ordre culturel.

Le régime d'immigration du Canada aura du succès si le public perçoit que ses orientations sont bien justifiées et que les avantages qui en découlent profitent à toute la population. Le public doit aussi percevoir que le régime respecte les principes de bonne gestion et de reddition de comptes. Ce sont des caractéristiques que le régime a de plus en plus de mal à démontrer.

Au cours des dernières années, les hausses rapides des niveaux d'immigration combinées au recours de plus en plus fréquent aux voies d'immigration temporaire, au peu d'harmonisation avec les capacités de logement et de services et à l'application laxiste des règles ont amené le public à penser que le système était devenu chaotique. En outre, comme l'ont démontré les études de l'Institut Macdonald-Laurier, des changements majeurs ont été apportés aux politiques sans grande transparence et sans participation significative des parlementaires.

Un argument est invoqué selon lequel les conditions actuelles sont associées aux périodes d'ajustement cycliques. Les études d'universitaires sur le sujet démontrent clairement que la résistance périodique à l'immigration suit habituellement une détérioration des conditions économiques et une augmentation du nombre d'arrivées. Vu sous cet angle, le consensus public pourrait se rétablir moyennant quelques ajustements aux politiques. Si les conditions économiques s'améliorent et que les pressions sur l'abordabilité diminuent, les Canadiens s'adapteraient à des niveaux accrus d'immigration.

Ce raisonnement ne tient pas la route, car la conjoncture témoigne de changements structurels plus profonds qui exigent un renouvellement exhaustif des politiques. Deux éléments le prouvent.

Le premier élément est le déclin continu et sans équivoque de la confiance sociale partout au Canada. Loin d'être une force intrinsèque, la diversité va miner la cohésion, sauf si elle est combinée avec un ensemble de normes contraignantes et des objectifs civiques communs. Une fois perdue, la confiance sociale est difficile à regagner.

Le deuxième élément est l'émergence de divisions sociales plus marquées et plus durables sur l'immigration, qui sont structurées sur des caractéristiques comme le revenu, le niveau d'études et les

régions. Si on ne s'y penche pas bientôt, ces divisions s'enflammeront de plus en plus et deviendront chroniques.

Ces préoccupations montrent la nécessité de mettre en place un régime d'immigration et d'intégration plus cohérent et plus exhaustif et fermement ancré sur la capacité d'intégration du Canada.

La composition et les niveaux d'immigration doivent tenir compte du logement, des infrastructures et de la capacité des services publics. Les mesures incitatives du système doivent en outre être adaptées pour soutenir une intégration à long terme plutôt qu'une demande à court terme. Il faut notamment réduire le recours aux parcours de migration temporaire, resserrer l'application des règles et la surveillance et s'assurer que les parcours vers la résidence permanente et que l'accès aux programmes publics sont adaptés aux objectifs d'intégration tels que la participation au marché du travail, les progrès vers l'autonomie et l'adhésion aux normes civiques communes.

Une chose encore plus fondamentale que mettent en relief ces inquiétudes est le besoin de recentrer les politiques sur l'immigration sur une compréhension plus claire des objectifs économiques et sociaux qui y sont rattachés. Sans ce réalignement, la confiance du public restera affaiblie et difficile à restaurer.

Merci.

• (1210)

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Routley.

Je cède la parole à Mme Su pour cinq minutes.

Le décompte est commencé.

[Français]

Dre. Yvonne Su (professeure, York University, à titre personnel): Bonjour à tous.

Je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître devant vous aujourd'hui.

[Traduction]

Merci, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du Comité, de m'avoir invitée à vous parler dans le cadre de cette étude.

Je m'appelle Yvonne Su. Je suis professeure agrégée à l'Université York et je suis actuellement chercheuse invitée à Harvard. J'étudie l'asile, la migration et la gouvernance mondiale, y compris la façon dont les discours publics façonnent la politique en matière d'immigration.

J'aimerais aborder trois points aujourd'hui. Tout d'abord, le système d'asile du Canada devrait être évalué en accordant une attention particulière aux normes juridiques et aux résultats concrets. Deuxièmement, les données récentes sur les étudiants étrangers et l'asile doivent être interprétées dans leur contexte. Troisièmement, les débats politiques actuels devraient être éclairés par les antécédents historiques du Canada en matière d'exclusion.

Le premier point concerne le fait que le système d'octroi de l'asile du Canada n'est ni automatique ni illimité. Le droit de demander l'asile est protégé par le droit canadien et le droit international. Cependant, les demandeurs doivent tout de même prouver une crainte fondée de persécution, et de nombreuses demandes sont effectivement rejetées. Lorsque le public et nos décideurs ne reçoivent que des chiffres au sujet des demandes, et non des décisions, leur perception de la solidité de notre système est faussée à juste titre.

Par exemple, mon analyse des données de la CISR sur l'Inde — le principal pays source de demandeurs d'asile — a révélé qu'entre 2021 et 2024, les demandes étaient plus souvent rejetées qu'acceptées. Il est très important de souligner les refus parce qu'ils démentent l'argument selon lequel les étudiants étrangers demandent l'asile pour profiter d'une voie de contournement sûre leur permettant de rester plus longtemps au Canada.

Le deuxième point concerne le fait que l'augmentation du nombre de demandes présentées par des étudiants étrangers devrait être replacée dans son contexte. En effet, les étudiants étrangers ont présenté un peu plus de 20 000 demandes d'asile en 2024. Quand on regarde ce chiffre à lui seul, il semble important, mais il ne représente que 2 % des quelque 1 milliard d'étudiants étrangers au Canada. Cela signifie que plus de 98 % des étudiants étrangers au Canada n'ont pas présenté de demande d'asile. Il s'agit d'une petite minorité, et non d'un recours massif à l'asile...

• (1215)

La présidente: Madame Su, avez-vous dit qu'un milliard de personnes ont présenté une demande...?

Dre. Yvonne Su: Je voulais dire un million. Je suis désolée.

Mais il s'agit toujours de savoir comment nous pouvons prévenir cela.

Mon analyse des données d'IRCC a révélé que le recours abusif se concentrait dans un petit nombre d'établissements. Par exemple, quatre collèges comptaient plus de 1 000 demandes chacun. Dans trois collèges, 100 % des étudiants étrangers avaient demandé l'asile. Oui, c'est choquant. Cela laisse croire que le nœud du problème ne réside pas dans les étudiants étrangers en tant que groupe, mais que ce sont des acteurs malveillants qui profitent de la désinformation et de l'exploitation.

Ma première recommandation est de pénaliser les mauvais acteurs, c'est-à-dire les consultants en immigration et les collèges qui exploitent les étudiants vulnérables. Ils devraient faire face à des sanctions plus sévères, à une application rigoureuse de la loi et, si nécessaire, à la perte de leur désignation ou de leur permis.

Ma deuxième recommandation est d'accélérer la prise de décisions relatives à l'asile pour les étudiants étrangers, ce qui éliminerait toute incitation pour les consultants ou les établissements à utiliser le système à mauvais escient.

Ma troisième recommandation est de mieux préparer les étudiants pour qu'ils connaissent les options qui s'offrent à eux avant l'expiration de leur permis d'études.

Troisièmement, j'encourage le Comité à considérer ces débats dans une perspective historique et à veiller à ce que nos nouveaux plafonds et nos nouvelles politiques ne nous poussent pas vers l'exclusion. Je tiens à rappeler au Comité la Loi de l'immigration chinoise, qui a été adoptée en 1923, il y a un peu plus de 100 ans, et

qui visait à interdire la plupart des immigrants chinois au Canada. Cette interdiction signifiait que les Chinois ne pouvaient pas immigrer librement au Canada, et de nombreuses familles n'ont pas pu être réunies à cause de cette loi.

L'un de ces migrants était mon arrière-grand-père, Lou Yen. Il est venu au Canada il y a près de 150 ans, mais il a été contraint de retourner en Chine en raison de ces lois d'exclusion. Ma propre famille a vécu de longues années d'exclusion, marquées par la séparation, des possibilités limitées et le sentiment que l'appartenance au Canada était toujours conditionnelle. Il a fallu cinq générations d'efforts à ma famille pour que mes deux enfants, Jack et James Ujma-Su, naissent Canadiens.

Je vous raconte cette histoire parce qu'elle nous rappelle que la politique en matière d'immigration n'est pas seulement une question administrative. Elle détermine également quelles personnes sont considérées comme étant méritantes et crédibles, et donc bien accueillies.

Catherine Clement, mon amie et historienne communautaire primée, a écrit le livre *The Paper Trail to the 1923 Chinese Exclusion Act* pour raconter l'histoire des personnes touchées par l'exclusion. Je pense que ce livre devrait être accessible dans toutes les écoles du Canada, afin que les élèves puissent en apprendre davantage sur ces erreurs. J'ai apporté quelques exemplaires pour les membres du Comité.

Le défi qui se pose dans le cadre de l'étude du Comité sur le système d'immigration du Canada consiste à répondre aux préoccupations légitimes en s'appuyant sur des données probantes, sur la proportionnalité et sur la connaissance de l'histoire. Les politiques devraient cibler l'exploitation là où elle existe, tout en évitant les généralisations à l'égard de groupes entiers. Cette approche permettrait de renforcer l'intégrité du système tout en respectant les obligations juridiques et les valeurs démocratiques du Canada.

Je vous remercie et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

La présidente: Je vous remercie, madame Su.

Vous avez mentionné que vous avez mené certaines recherches. Si vous pouviez les faire parvenir au Comité, je pense que ce serait très utile pour votre témoignage.

Nous entendrons maintenant le dernier intervenant, mais non le moindre, M. Kurland.

Vous avez cinq minutes.

Richard Kurland (avocat et analyste des politiques, Lawyers for Secure Immigration): Je vous remercie.

Lawyers for Secure Immigration est un organisme de défense des droits des immigrants composé d'avocats en immigration et d'autres membres de la communauté juridique. Nous voulons que le Canada continue d'accueillir de nouveaux arrivants de partout dans le monde. Nous voulons des gens qui soutiendront et renforceront nos valeurs démocratiques canadiennes et notre mode de vie canadien. Notre mission consiste à empêcher, dès le départ, que les problèmes en provenance de l'étranger entrent sur le territoire canadien.

Nous pouvons apporter des changements, par exemple en modifiant les règles d'admissibilité aux permis d'études et en privilégiant les personnes qui seront moins enclines à se livrer à des activités criminelles en sol canadien. Nous pouvons en faire davantage pour nous prémunir contre le vol de la propriété intellectuelle de calibre mondial la plus précieuse du Canada. Nous pouvons en faire davantage pour contrecarrer les efforts continus d'intérêts étrangers qui cherchent activement à déstabiliser la société canadienne en faisant la promotion de la haine fondée sur la race, la couleur de la peau, le lieu d'origine ou les croyances religieuses.

Nous pouvons mettre en place des mesures financières dissuasives qui ciblent les facilitateurs de ces pratiques au Canada, soit les employeurs qui tolèrent le travail non autorisé et les établissements scolaires qui acceptent les études non autorisées. Nous pouvons en faire davantage pour suivre la trace de l'argent et mettre en évidence le circuit financier international complexe qui a fait entrer au Canada des problèmes de l'extérieur.

De plus, comme aucun système d'immigration dans le monde n'est infaillible ou parfait, nous avons besoin de mesures d'expulsion plus efficaces et rapides contre les personnes qui trouvent un moyen de contourner nos dispositifs de contrôle de l'immigration.

J'aimerais vous donner un exemple d'un problème d'immigration courant où la sécurité est sous-évaluée par le gouvernement. Le SCRS a le mandat, en vertu de l'article 14 de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, de fournir des conseils et des renseignements « sur des questions de sécurité ou des activités criminelles » à IRCC, mais c'est IRCC qui détermine qui sera autorisé à entrer temporairement au Canada pour visiter, travailler ou étudier et qui obtiendra la résidence permanente ou la citoyenneté.

Toutefois, le *Rapport public du SCRS* de 2024 indique que le SCRS s'est activement engagé à contrôler les ressortissants étrangers ayant des liens avec le Canada qui fuient le conflit à Gaza. e plus, au départ, « la politique d'intérêt public visait à accorder un statut de résident temporaire à 1 000 demandeurs de Gaza admissibles », mais ce nombre « est passé à 5 000 en août 2024 », sans augmentation correspondante pour les services de sécurité du SCRS. Le SCRS affirme que les habitants de Gaza, un territoire dominé et gouverné par des terroristes, présentent un danger réel et imminent pour le Canada et ses alliés.

Les délais de traitement ont monté en flèche. Certains proches canadiens de ces personnes vivent avec la crainte de perdre des membres de leur famille à cause du conflit.

• (1220)

L'organisme Lawyers for Secure Immigration appuie la réunification des familles gazaouiés, qui ne peut se faire qu'avec de solides garanties de sécurité. La sécurité vient avant la compassion.

En n'affectant pas suffisamment de ressources à la sécurité et à la vérification des antécédents, le gouvernement a retardé et continué de retarder la réunification des familles originaires de Gaza. En date du 31 janvier 2025, seulement 654 personnes étaient arrivées dans le cadre du programme relatif à Gaza. Il ne faut plus jamais faire une telle chose. À l'époque, le Canada savait que Gaza était dominée par le Hamas. Dans ce cas, pourquoi le Canada n'a-t-il pas fourni les ressources nécessaires en matière de sécurité? C'est la faille dans le système.

Lawyers for Secure Immigration est un organisme du secteur privé qui prône expressément la sécurité dans le système d'immigration.

Je suis prêt à répondre à vos questions.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Kurland.

Je remercie les témoins de leurs déclarations préliminaires.

Nous entamons maintenant la première série de questions de six minutes. Nous entendons d'abord M. Menegakis.

Costas Menegakis: Je vous remercie, madame la présidente.

Merci aux témoins de comparaître aujourd'hui.

Monsieur Kurland, j'aimerais d'abord m'adresser à vous.

L'une des principales responsabilités de tout gouvernement est, bien entendu, d'assurer la sécurité de ses citoyens et, en fait, de toutes les personnes respectueuses de la loi qui vivent dans notre pays. Vous avez parlé de plus de 17 500 personnes qui ont présenté une demande pour venir au Canada et dont les condamnations criminelles à l'étranger ont été effacées.

Savons-nous combien d'entre elles avaient été condamnées pour des crimes violents?

Richard Kurland: Le problème, ce sont les données. Le gouvernement a ces données, mais il ne les partage pas. Les données qui finissent par être communiquées sont généralement périmées depuis un an ou deux, ce qui rend l'analyse pratiquement impossible pour les défenseurs et les personnes qui ont l'intention de formuler des critiques.

Historiquement, si l'on dispose de cette ventilation, les crimes violents, qui comprennent les préjudices corporels ou les dommages aux biens, représentent généralement de 20 à 25 %.

Costas Menegakis: Sait-on de quels pays proviennent la plupart des condamnations criminelles qui ont été effacées?

• (1225)

Richard Kurland: Non...

Costas Menegakis: Vous n'avez pas...

Richard Kurland: ... et chaque pays produit des criminels, que cela nous plaise ou non.

Costas Menegakis: N'y a-t-il aucune transparence à l'égard de ces 17 500 cas non plus?

Richard Kurland: Dans ce domaine, on recherche quelque chose qui dépasse la proportionnalité. Cela signifie que si l'on sait que la plupart des gens viennent au Canada à partir d'un certain pays, on s'attend raisonnablement à ce que la même proportion s'applique aux personnes mal intentionnées qui viennent au Canada en provenance de ce pays.

Costas Menegakis: Il semble y avoir un système à deux vitesses pour traiter les pardons pour les criminels étrangers. Les infractions moins graves, nous dit-on, sont examinées par les agents d'IRCC qui ont les pouvoirs nécessaires. Les cas les plus graves sont examinés personnellement par le ministre de l'Immigration.

Richard Kurland: Oui.

Costas Menegakis: J'ai quelques questions à ce sujet.

Êtes-vous au courant de cas qui ont été examinés par la ministre elle-même?

Richard Kurland: Oui, au cours des 25 dernières années, ce genre de situation a été mise en lumière. La ministre est dans une position difficile, mais c'est une bonne position. En effet, elle peut avoir accès à nos renseignements de sécurité pour aller au fond des choses et déterminer si un crime est motivé par des considérations politiques liées à l'action d'un gouvernement étranger, c'est-à-dire si un gouvernement étranger a créé un acte « criminel » pour ses propres fins.

Les ministres peuvent élucider cette question, mais au bout du compte, c'est la ministre qui assume la responsabilité de protéger le public.

Costas Menegakis: J'ai du mal à comprendre pourquoi la ministre disposerait d'un pouvoir supérieur aux conseils qu'elle reçoit de ses fonctionnaires — à IRCC, par exemple — pour prendre une telle décision. Je dirais que la plupart des Canadiens s'attendent à ce que les gens qui viennent au pays n'aient pas de casier judiciaire, un point c'est tout.

Je comprends que certaines de ces accusations peuvent être futiles, selon qu'elles viennent d'un pays dont le système judiciaire n'est pas comparable à celui du Canada, mais c'est certainement très préoccupant. Comme je vis dans une collectivité où je vois des criminels arriver et menacer des gens dans la rue au quotidien, je trouve cela très inquiétant.

Richard Kurland: C'est exact... Il ne m'appartient pas de dire que c'est exact.

Les universités ont la titularisation. Les fonctionnaires n'ont pas cette protection, et un fonctionnaire qui approuve l'une de ces affaires criminelles met sa pension en jeu.

Costas Menegakis: Permettez-moi d'aborder un autre sujet.

Vous avez également parlé des nombreuses entreprises de logiciens qui ont travaillé dans le système de déclaration électronique d'IRCC. Combien y en avait-il?

Richard Kurland: Voulez-vous dire les dossiers électroniques?

Costas Menegakis: Je parle du système de déclaration électronique.

Richard Kurland: Oh, mon doux. Il ne suffit pas de tenir seulement compte des fonctionnaires. Il faut aussi tenir compte des contrats avec le secteur privé. C'est un aspect très important.

Costas Menegakis: Je crois que vous avez dit qu'il y en avait environ 150...

Richard Kurland: C'est le nombre minimum, oui.

Costas Menegakis: ... dans l'extrait YouTube que j'ai regardé.

Ces entreprises travaillaient-elles toutes ensemble ou communiquaient-elles entre elles?

Richard Kurland: C'est le principal problème qui se pose dans le système de mise en œuvre des TI d'IRCC depuis près de 35 ans. On s'est donc retrouvé avec 150 entités distinctes, c'est-à-dire des entrepreneurs qui ne travaillent pas ensemble et qui conçoivent chacun une seule partie du système sans tenir compte de l'ensemble.

Costas Menegakis: Nous savons certainement que le système d'immigration, du moins au cours des 10 ou 11 dernières années, est un véritable gâchis, car il y a eu 7 ministres de l'Immigration au cours des 10 dernières années.

Quels sont certains des problèmes courants auxquels les demandeurs font face lorsqu'ils essaient de fournir leurs documents,

compte tenu de tout le travail qui a été fait dans le cadre de ce nouveau système?

Richard Kurland: Il y a un manque fondamental de protection des clients, c'est-à-dire qu'on ne fournit pas d'instructions claires, cohérentes et simples pour les tâches les plus élémentaires en matière de demande d'immigration. Il y a aussi des services redondants qui se chevauchent.

Par exemple, si je fais une demande de visa de visiteur et que je souhaite ensuite faire une autre demande, je dois encore répondre à 50 questions au lieu d'avoir un dossier unique — comme le fait l'Agence du revenu du Canada avec Mon dossier — auquel je pourrais ajouter des renseignements ou modifier des renseignements préexistants pour obtenir le niveau de service suivant. C'est un effort redondant et un gaspillage des fonds publics.

De plus, les gens font des erreurs parce qu'ils ne se rendent pas compte qu'ils ont donné une réponse, il y a 15 ans, qui contient des renseignements différents de ceux d'aujourd'hui, et ils se retrouvent par conséquent avec un problème d'immigration.

La présidente: Je vous remercie, monsieur Kurland.

Je vous remercie, monsieur Menegakis.

La parole est maintenant à M. Fragiskatos. Il a cinq minutes.

• (1230)

Peter Fragiskatos: Je vous remercie, madame la présidente.

Une voix: C'est six minutes.

La présidente: Oh, c'est six minutes. Je suis désolée. Je vais augmenter le temps imparti.

Peter Fragiskatos: Je ne mets pas du tout votre intégrité en doute, mais regardez la nature non partisane du Comité. Mon collègue conservateur a défendu mes intérêts.

Quoi qu'il en soit, je remercie nos témoins d'être ici aujourd'hui.

Madame Su, votre témoignage était très intéressant.

Dre. Yvonne Su: Je vous remercie.

Peter Fragiskatos: Vous avez parlé des récits dans la perception du public. Pourriez-vous nous en dire plus sur le sujet?

Dre. Yvonne Su: Oui. Pour parler plus précisément des étudiants étrangers, je dois dire que j'en ai beaucoup dans mes classes. Je suis non seulement témoin des discours qui circulent publiquement parmi les décideurs politiques, mais je vois aussi comment cela se traduit concrètement pour eux. Beaucoup de ces discours prétendent que les étudiants étrangers sont ici pour profiter du système, qu'ils demandent l'asile, qu'ils accaparent les logements et qu'ils volent des emplois. Ce sont tous des propos extrêmement négatifs.

La raison en est qu'ils constituent le groupe le moins puissant. Ils ne peuvent pas voter. Ils sont facilement expulsés. Leurs permis d'études sont facilement révoqués. Ils ont très peu de pouvoir, et par conséquent, il est très facile de leur faire porter le chapeau.

Cependant, si vous prenez une seconde pour y réfléchir, les étudiants étrangers sont souvent assez pauvres. Ils ont dépensé une grande partie de leur argent pour étudier ici, car les frais de scolarité sont environ cinq fois plus élevés que pour les étudiants canadiens. Par conséquent, ils ne sont pas en concurrence pour vos appartements de 1 500 ou 2 000 \$ à Toronto. Ils vivent souvent dans des lits superposés dans des sous-sols non réglementés ou partagent des lits avec d'autres étudiants étrangers pour 300 à 500 \$.

Ce n'est pas cette concurrence qui empêche de nombreux Canadiens de s'offrir leur propre logement.

Peter Fragiskatos: Je ne veux pas vous interrompre, mais mon temps est limité.

Dre. Yvonne Su: Bien sûr. Poursuivez.

Peter Fragiskatos: Toujours au sujet des étudiants étrangers, vous avez évoqué certains collèges en particulier. Je crois que vous avez dit que le problème se concentrait de manière prépondérante dans quatre collèges.

Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet?

Dre. Yvonne Su: Je les ai ici. Je me doutais que vous me poseriez la question.

Nous avons l'École polytechnique Seneca, qui en comptait 1 540. Il y a le Collège Niagara, avec 1 310. Il y a le Collège Conestoga, avec 1 090...

Peter Fragiskatos: Je suis désolé de vous interrompre, mais juste pour le contexte, à quoi se rapportent les chiffres que vous donnez?

Dre. Yvonne Su: Il s'agit du nombre de demandes d'asile.

Peter Fragiskatos: Je le dis simplement aux fins du compte rendu.

Dre. Yvonne Su: Oui. Ensuite, il y a l'Université du Cap-Breton. Tous ces établissements en comptaient plus de 1 000.

Ce qui me semble clair, c'est que tout cela figure dans les données de la CISR et d'IRCC. Il ne m'a pas fallu longtemps pour parcourir les feuilles Excel.

Ensuite, il y en a trois qui affichaient un taux d'asile de 100 %. Ils ont accueilli 10 étudiants, et il y a eu 10 demandes d'asile la même année. Ces trois établissements sont l'Institut de développement technologique du Canada, le Collège canadien de technologie et le DEA Canadian College.

Quand on voit ces chiffres et qu'on examine les taux d'octroi d'asile, il est très clair qu'il se passe quelque chose dans ces établissements. Soit les étudiants sont entraînés, soit ils sont encouragés. Il se passe quelque chose. Il est très évident que nous devrions enquêter sur eux. Il faudrait engager le dialogue, et nous ne devrions pas nous contenter de dire que c'est un gros problème.

Il y a 650 établissements qui accueillent des étudiants étrangers, et nous affirmons que ce sont seulement ces sept-là qui causent beaucoup de problèmes. Pourquoi ne nous attaquons-nous pas simplement à ces sept-là? Pourquoi mettons-nous tous les étudiants étrangers dans le même panier et les qualifions-nous de mauvais? Il y a eu beaucoup de diabolisation.

La présidente: Professeure Su, monsieur Fragiskatos, je remarque que la sonnerie d'appel retentit.

J'ai besoin du consentement unanime pour continuer, et je propose que nous poursuivions jusqu'à 12 h 45. C'est 15 minutes avant le vote.

Des députés: D'accord.

La présidente: Nous allons poursuivre.

Je relance votre temps de parole, monsieur Fragiskatos. Il vous reste deux minutes et 39 secondes.

Peter Fragiskatos: Merci beaucoup.

J'ai lu votre lettre d'opinion parue le 9 mars dans le *Toronto Star*. Entre autres choses, en parlant d'immigration, vous avez cité Statistique Canada en écrivant: « Les immigrants restent profondément ancrés dans le marché du travail canadien; ils représentent plus d'un tiers des travailleurs dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration, du transport et de l'entreposage, ainsi que dans les secteurs professionnels et techniques, et plus d'un cinquième de la main-d'œuvre du secteur de la construction. Ainsi, une très grande partie de la production économique est le fait des immigrants. »

Pour conclure, pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet, moins sur le plan des données et davantage pour ce qui est de la contribution économique que les immigrants continuent d'apporter à ce pays? Le gouvernement a accru la proportion de migrants économiques à 64 %. Comme vous l'avez dit, aucune nation ne peut se construire sans immigrants.

Dre. Yvonne Su: Bien sûr, et j'aimerais revenir sur le cas de mon arrière-grand-père, qui est arrivé ici à l'époque de la construction du chemin de fer, venu pour aider à bâtir le pays. À la suite de certaines politiques, il a été renvoyé chez lui. Je pense que beaucoup de travailleurs temporaires, beaucoup de migrants qui viennent au Canada, ressentent la même chose. Ils sont venus ici. Ils ont mis leurs compétences au service du pays. Ils ont fait d'énormes sacrifices. Ils paient des impôts. Ils vous aident à gagner de l'argent. Puis, lorsque cela n'est plus vraiment acceptable du point de vue de l'opinion publique ou que cela ne fait pas bonne impression, on inverse la tendance, et les politiques ne visent plus à accueillir davantage de personnes. Au lieu de cela, ces personnes sont renvoyées chez elles à l'expiration de leur visa ou, faute de voies d'accès, elles rentrent chez elles « volontairement » — et je mets ce terme entre guillemets en raison du racisme, de la xénophobie et du fait qu'elles ont tout simplement du mal à s'en sortir ici.

• (1235)

Peter Fragiskatos: Il y aura peut-être un deuxième tour, et je serai partant.

Cependant, quelle recommandation clé souhaiteriez-vous formuler au Comité? Vous nous avez fait part de quelques points, mais quelle serait votre recommandation principale?

Dre. Yvonne Su: Si je devais résumer, je pense que les étudiants étrangers ont constitué une très bonne politique pour le Canada. Ce sont des personnes qui ont de l'ambition et qui ont travaillé très dur dans leur propre pays pour se hisser au sommet et se qualifier pour venir au Canada. Je pense que notre politique initiale, qui consistait à les inviter et à leur donner la possibilité de travailler et de contribuer à la société une fois arrivées au Canada, était vraiment bonne. Nous devons certes gérer les effectifs, mais je pense que nous sommes allés trop loin dans la correction en fixant un objectif de 150 000 pour 2026. Ce chiffre est trop bas.

Si nous continuons dans cette voie, nous nous privons de talents qui viennent au Canada, qui y contribuent et qui peuvent s'y installer et devenir de bons Canadiens. C'est un très bon vivier, et je pense que nous devons en examiner les avantages.

La présidente: Merci, professeure Su.

Merci, monsieur Fragiskatos.

[Français]

Monsieur Champoux, vous avez la parole pour six minutes.

Martin Champoux: Merci, madame la présidente.

Monsieur Kurland, vous êtes un expert reconnu en politique d'immigration. Ça fait longtemps que vous pratiquez. Vous tentez généralement d'améliorer les systèmes d'immigration en les rendant plus équitables, transparents et efficaces. Votre objectif est de faire en sorte qu'ils aient une incidence directe sur les lois et les politiques publiques.

Mon exposé est-il bon?

Richard Kurland: Oui. Merci.

Martin Champoux: Merci.

Monsieur Kurland, j'aimerais vous parler aujourd'hui de la surcharge qui est imposée notamment au Québec, ainsi qu'à l'Ontario dans une certaine mesure, quant à l'accueil des demandeurs d'asile.

Ça fait plusieurs années que le Québec demande une meilleure répartition des demandeurs d'asile parce que, comme vous le savez très bien, il y a un impact sur les politiques publiques et sur les services communautaires. Le filet social est tendu à l'extrême, et c'est extrêmement difficile, notamment au Québec, d'accueillir adéquatement le grand nombre de demandeurs d'asile qu'il nous faut accueillir. Ça fait longtemps que nous proposons des solutions.

En Europe, il y a une solution que je trouve intéressante, et je me demande si vous pouvez me dire si ça peut s'appliquer ici.

Il y a une espèce d'entente touchant la répartition des demandeurs d'asile dans les pays, mais des pays pourraient ne pas pouvoir ou ne pas vouloir faire leur juste part sur le plan de l'accueil. Il y a une solution de rechange, qui est de contribuer financièrement pour aider les pays qui, eux, acceptent d'en recevoir plus.

Est-ce une formule qui serait conforme au droit canadien?

Est-ce que ce serait applicable ici, entre le Québec et les provinces, pour une répartition équitable, tant financièrement que physiquement?

Richard Kurland: C'est intéressant.

[Traduction]

Il est important de noter que le Québec, à mon avis, plus que toute autre province, paie le prix le plus élevé sur les plans social, économique et politique pour se conformer à la structure fédérale canadienne de détermination du statut de réfugié. C'est le cas, littéralement, depuis des générations à ce jour.

Maintenant, la suggestion européenne est intéressante, et j'encouragerais, si cela est approprié, le Québec à utiliser sa compétence pour peut-être faciliter l'introduction sur le sol canadien de la solution européenne. Qu'y a-t-il de mal à ce que des délégations québécoises se rendent dans d'autres pays pour discuter d'intérêts communs? Il n'y a rien de répréhensible à ce que le Québec déplace diplomatiquement des pions sur l'échiquier pour résoudre le lourd tribut payé par le Québec.

[Français]

Martin Champoux: Je trouve ça intéressant, ce que vous dites. Effectivement, le Québec tente vraiment très souvent de faire des représentations, d'abord, pour sa capacité d'accueil, mais aussi pour son désir d'accueillir.

Quand il s'agit d'accueillir, on parle d'accueillir adéquatement, d'accueillir en tenant compte de la capacité de répondre aux aspirations des gens qui veulent s'établir ici, que ce soit des réfugiés, des immigrants économiques ou des immigrants de toute nature. Nous

sommes une nation accueillante, mais encore faut-il avoir les moyens de les accueillir.

Je ne veux pas être cynique, et je ne voudrais surtout pas vous embarquer dans mon cynisme, si c'est le cas, mais nous avons l'impression que ça fait longtemps que les propositions qui sont déposées, qui sont faites par Québec, ne trouvent pas d'échos à Ottawa.

De plus, au fil des années, nous avons beaucoup vu cette situation. Nous recevons plus de demandes d'immigration de la part des demandeurs d'asile. Ça fait des générations que le gouvernement du Québec demande de l'aide. On pourrait être cynique, on pourrait penser qu'il y a un programme politique derrière ça.

Avez-vous une opinion à ce sujet?

Moi, j'en ai une, mais je voudrais entendre ce que vous avez à dire là-dessus.

• (1240)

[Traduction]

Richard Kurland: Oui, j'ai un avis sur la question, et c'est qu'il n'y a rien qui empêche le Québec de dialoguer avec d'autres pays sur des intérêts communs, que des représentants de la province se rendent dans des États américains pour discuter du secteur de la pêche ou de sujets similaires. Je considère qu'il s'agit d'un sujet pertinent et opportun que le Québec pourrait vouloir examiner dans le contexte plus large de ses relations avec le reste du monde, en particulier compte tenu des problèmes que nous rencontrons au sud.

[Français]

Martin Champoux: Je reviens à mon cynisme de tantôt. Vous me direz de passer à un autre sujet, si vous ne voulez pas embarquer là-dedans, monsieur Kurland.

Pensez-vous que ça peut faire l'affaire d'Ottawa, selon le contexte politique au moment où ça se passe, que Québec se retrouve avec un paquet de problèmes dans la gestion de dossiers qui mériteraient plus de sensibilité, plus d'humanisme, comme celui des demandeurs d'asile?

En fait, nous n'avons pas l'air d'être très gentils quand nous disons que nous en avons trop, mais ce n'est pas parce que nous ne sommes pas gentils, c'est parce que nous ne sommes pas capables de leur offrir les services, à eux et à la population.

Pensez-vous que ça peut faire l'affaire d'Ottawa, par moment, de voir que le Québec a des problèmes avec des dossiers comme ça?

[Traduction]

Richard Kurland: Ils devraient le faire. Ottawa devrait en prendre acte. N'oubliez pas que la mission ici est d'empêcher les problèmes provenant de l'extérieur du Canada d'entrer au Canada. Allez visiter l'Université Concordia ou l'Université McGill. Voilà des exemples de problèmes qui proviennent de l'extérieur et qui ont été importés au Québec.

Le Québec a l'obligation de protéger la population québécoise contre les influences extérieures et étrangères. Cela peut inclure le contexte plus large de l'immigration en matière de détermination du statut de réfugié, mais ce mandat est bien plus vaste.

[Français]

Martin Champoux: Merci beaucoup, monsieur Kurland.

La présidente: Merci, monsieur Champoux.

[Traduction]

Merci, monsieur Kurland.

Nous allons en fait mettre fin à cette série de questions maintenant, car nous devons monter voter.

Je tiens à remercier chaleureusement nos témoins.

Monsieur Routley, vous n'avez pas eu de questions, mais sachez que votre témoignage fait partie de notre dossier et qu'il sera pris en compte lors de la rédaction de notre rapport final.

Merci à M. Kurland et à la professeure Su.

Je tiens à rappeler très brièvement à mes collègues que nous arrivons à la fin de la 13^e réunion sur les 15 prévues concernant l'étude

du système d'immigration canadien. Je voudrais fixer une date limite pour la réception des notes d'information relatives à cette étude. Je voudrais savoir ce que vous pensez du lundi 4 mai. Ce devrait être le dernier jour de nos séances consacrées à cette étude. Que pensez-vous du lundi 4 mai à 17 heures? Cela vous convient-il? Je vois que tout le monde semble d'accord. Très bien. Ce sera donc notre date.

Je vous remercie tous. Je vous donne rendez-vous le mercredi 29 avril. L'avis a été publié.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>